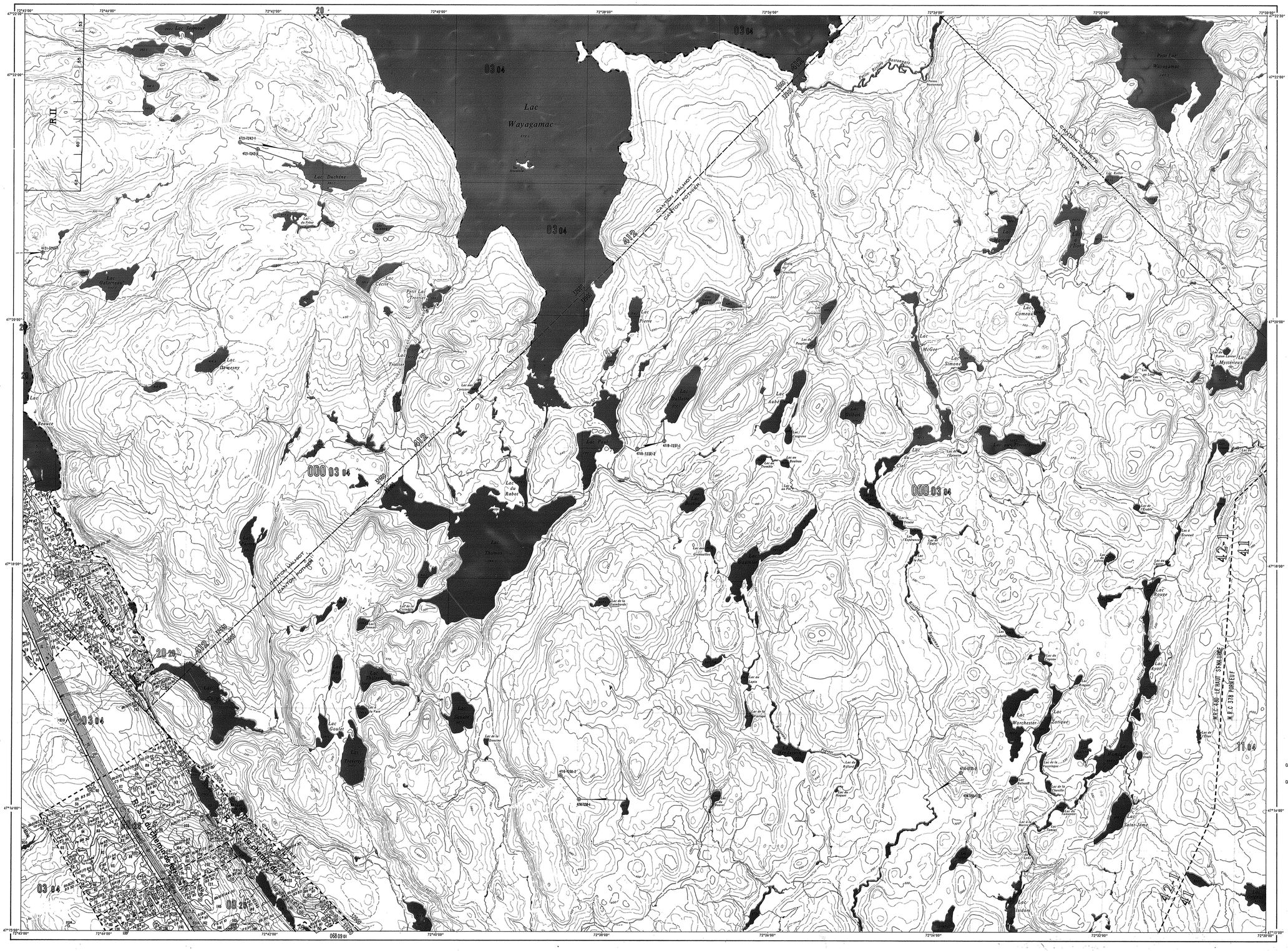

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire, privée, non-pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre ou tourbière
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Digue, digue sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glacière
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir d'eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R (R)
— (aucune essence compagne prédominante)	R (R)
— (sapin et/ou épinette blanche)	R (E)
— (épinette noire et/ou épinette rouge)	R (E)
— (pin blanc et/ou pin rouge)	R (PR)
— (pin rouge)	R (PR)
— (pin gris)	R (PG)
— (thuya (cèdre))	R (Th)
— (pruche)	R (Pr)
— (mélèze)	R (M)
— (plantation)	R p
Pessière	E
— (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	E (E)
— (aucune essence compagne prédominante)	E (E)
— (sapin baumier)	E (SB)
— (pin blanc)	E (PB)
— (pin rouge)	E (PR)
— (pin gris)	E (PG)
— (thuya (cèdre))	E (Th)
— (pruche)	E (Pr)
— (épinette noire épinette	E (E)
— (sapin et/ou épinette	E (SE)
— (plantation d'épinette blanche)	E pb
— (plantation d'épinette noire)	E pn
— (plantation d'épinette noire)	E pn
— (plantation d'épinette rouge)	E pr
Sapinière	S
— (sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— (aucune essence compagne prédominante)	S (S)
— (thuya (cèdre))	S (Th)
— (épinette noire et/ou épinette rouge)	S (E)
— (pin blanc et/ou pin rouge)	S (PB)
— (pin rouge)	S (PR)
— (pin gris)	S (PG)
— (pruche)	S (Pr)
— (mélèze)	S (M)
— (plantation de sapin baumier)	S sb p
Pinède à pin blanc	PB
— — — — avec pin rouge	PB(PR)
— — — — (le pin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	PB (PR)
— — — — (aucune essence compagne prédominante)	PB (R)
— — — — avec thuya (cèdre)	PB (E)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)
— — — — avec mélèze	PB (M)
— — — — avec épinette	PB(PR)
— — — — avec sapin	PB(SB)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB (S)
— — — — (plantation)	PB p
Pinède à pin rouge	PR
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PR (R)
— — — — (aucune essence compagne prédominante)	PR (R)
— — — — avec thuya (cèdre)	PR (E)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — — — avec mélèze	PR (M)
— — — — avec pin blanc	PR (PB)
— — — — avec sapin	PR (SB)
— — — — (plantation)	PR p
Pinède à pin gris	PG
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PG (R)
— — — — (aucune essence compagne prédominante)	PG (R)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (E)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (E)
— — — — avec mélèze	PG (M)
— — — — avec pin blanc	PG(PB)
— — — — avec sapin	PG(SB)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	PG (S)
Cédrière	C (C)
— (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— (aucune essence compagne prédominante)	C (R)
— — — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (SN)
— — — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PR)
— — — — à pin gris	C (PG)
— — — — à pruche	C (Pr)
— — — — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — — — (plantation de thuya)	Th(C) p
Pruchaie	Pr
— — — — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — — — (aucune essence compagne prédominante)	Pr (R)
— — — — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — à mélèze	Pr (M)
— — — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr(PR)
— — — — à pin gris	Pr (PG)
— — — — à pruche	Pr(Pr)
— — — — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (plantation)	Pr p
Mélèzin	M
— — — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	M(M)
— — — — (aucune essence compagne prédominante)	M(M)
— — — — (thuya (cèdre))	M(C)
— — — — à épinette noire et/ou épinette rouge	M(E)
— — — — à pin blanc et/ou rouge	M(PR)
— — — — à pin rouge	M(PR)
— — — — à pin gris	M(PG)
— — — — à pruche	M(Pr)
— — — — à sapin et/ou épinette blanche	M(S)
— — — — (plantation de mélèze européen)	M(E) p
— — — — (plantation de mélèze japonais)	M(J) p
— — — — (plantation de mélèze laricin)	M(L) p

TYPE DE COUVERT

	Tendance actuelle	Tendance régénération
MÉLANGES (groupements et sous-groupements)		
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg R)
— — — — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB R)
— — — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR R)
— — — — — avec résineux	F1 (R)	F1 (R R)
— — — — — avec mélèze	F1 (E)	F1 (E R)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E R)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge	B5 (E)	B5 (E R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	B5 (E)	B5 (E R)
— — — — avec pin gris	B5 (Pg)	B5 (Pg R)
— — — — avec pin blanc	B5 (PB)	B5 (PB R)
— — — — avec pin rouge	B5 (PR)	B5 (PR R)
— — — — avec résineux	B5 (R)	B5 (R R)
Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc	B3 (PB)	B3 (PB R)
— — — — avec pin rouge	B3 (PR)	B3 (PR R)
— — — — avec résineux	B3 (R)	B3 (R R)
Peuplier avec sapin	Pe S	Pe S (S)
— — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (Pg)
— — avec pin blanc	Pe PB	Pe PB (PB)
— — avec pin rouge	Pe PR	Pe PR (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (E)
— — avec résineux	Pe R	Pe R (R)
Épinette rouge résineuse	Er(R)	Er(R R)
Cèdre avec sapin	C S	C S (S)
— — pin blanc	C (PB)	C (PB R)
— — pin rouge	C (PR	C (PR R)
Mélangés à feuillus tolérants	M F	M F (F)
— — sur station humide	M Fh	M Fh (Fh)
FEUILLUS (groupements)		
Feuillus	F	
— — d'essences intolérantes	F1	
— — d'essences tolérantes	F2	
— — sur station humide	Fh	
— — d'essences tolérantes	F2	
Bouleau à bouleaux blancs	B2	
— à bouleaux jaunes	B3	
Peupleraie	Pe	
Chêne rouge	Ch	
Érablière	Er	
— à bouleaux blancs	Er B2	
— à bouleaux jaunes	Er B3	
— à peuplier	Er Pe	
— — d'essences intolérantes	Er F1	
— — d'essences tolérantes	Er F2	
Plantation d'érable à sucre	Er S p	
— — de peuplier hybride	Pe p	
— — de peuplier	Pe p	
— — de peuplier hybride	Pe h p	

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Déboisé et semi-déboisé sec
Déboisé et semi-déboisé humide
Jeune

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
C1 (-ans)	0-20 ans
20 +	21-40 +
40 +	41-60 +
60 +	61-80 +
80 +	81-100 +
100 +	101 et plus +

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
30-30 +	30-50 +
50-30 +	50-80 +
80-30 +	80-120 +
120-70 +	70-120 +

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune indépendant: Pruche à dominance de feuillus, majorité des tiges ainsi C+R 30 ans
Pourris peuplement: majorité des tiges ainsi C+R 60 ans
Vieux indépendant: Pruche à dominance de feuillus, majorité des tiges ainsi C+R 90 ans
Pourris peuplement: majorité des tiges ainsi plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	ouvert
Moyenne	31 à 60 %	n
Forte	61 à 90 %	s
Abrupte	91 % et plus	t
Superficie entourée de pentes	> 51%	~

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) C1 (J) (Ch C) — S = classe de pente; C1 = classe d'âge; (E) = année de l'origine; (J) = classe de hauteur; (Ch C) = classe de densité; S = sous groupe d'essences; C = groupement d'essences

R (C) 68 (E) — R = classe de pente; (C) = classe de hauteur; 68 = classe de densité; (E) = type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	2m	11m	16m	21m	26m	46m
	1	2	3	4	5	6
A 100%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. B.L.A.S. AC. NEIL & ASS. (BUR. PRIV.) SIGNATURE: [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 4
Unité de gestion: 41-1
Unité d'aménagement:
Unité de sondage:

Mode de tenure ou de gestion: 068
Bloc d'aménagement: 00
Concessionnaire ou autres: 22

Bassin hydrographique: 316 01*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée: 412
Municipalité: 32900*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle:
Région écologique:
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 480 LE HAUT ST-MAURICE*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière { Photographie aérienne: 1982 / Année de publication: 1984 / Année de révision: ...

Divisions territoriales en date du: 1 /8/83
Déclinaison magnétique: 18° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-P-11 S.E.	31-P-10 S.O.	31-P-9 S.E.	31-P-9 S.O.
31-P-6 N.E.	31-P-7 N.O.	31-P-8 N.E.	31-P-8 N.O.
31-P-6 S.E.	31-P-7 S.O.	31-P-8 S.E.	31-P-8 S.O.
31-P-3 N.E.	31-P-2 N.O.	31-P-1 N.E.	31-P-1 N.O.

31 P/7 S.E.

FORÊT PRIVÉE

2